



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apiculture

Question écrite n° 63816

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur les difficultés rencontrées par les apiculteurs. Rhône-Alpes est la deuxième région apicole de France, mais de nombreux exploitants, notamment de son département de la Loire se sont vus contraints de stopper leur activité puisqu'ils ont enregistré en moyenne, ces dernières années, des baisses de production de l'ordre de 50 %. Alors que la demande en miel s'élève en France à 40 000 tonnes par an, la production nationale ne représente plus que 14 800 tonnes, ce qui nous place paradoxalement en position d'importateur, alors même que des producteurs français, au savoir-faire reconnu, ne parviennent pas à subsister. La loi d'avenir sur l'agriculture ayant peu abordé cette problématique, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'il entend faire en la matière.

Texte de la réponse

Le plan de développement durable de l'apiculture (PDDA) a fait l'objet d'un premier point d'étape, présenté par le ministre chargé de l'agriculture le 28 avril 2014. A cette occasion, le ministre a rappelé que ce plan constitue un engagement sans précédent des pouvoirs publics auprès de la filière pour l'aider à relever les deux grands défis qui se posent à elle. Le premier enjeu se concentre sur le maintien des populations d'abeilles sur l'ensemble du territoire et la santé des colonies. Résorber le problème de mortalité des abeilles, et, plus généralement, recréer des conditions environnementales et sanitaires favorables à l'abeille est prioritaire. A cet égard, le bilan d'étape rappelle les avancées obtenues, tant au niveau européen qu'au niveau national, pour mesurer objectivement l'activité et la santé des abeilles, diminuer l'impact des pesticides sur leur santé et lutter contre les maladies et les prédateurs. Le second enjeu du PDDA est d'inscrire la filière économique dans une perspective durable de développement, tant en raison de la production de miel et de produits de la ruche, dont la France est un importateur net, que pour garantir le rôle fondamental que jouent les colonies dans la pollinisation, notamment des cultures. L'installation de nouveaux apiculteurs et le renouvellement des générations sont une composante essentielle de ce développement. Dans cet objectif, le PDDA soutient les structures d'accompagnement des apiculteurs, mais également la formation initiale et continue des apiculteurs et des techniciens et vétérinaires travaillant à leurs côtés. Le PDDA accompagne en outre l'organisation de la filière, et notamment la structuration de l'élevage pour assurer le maintien et le développement des cheptels. Ces actions visent à assurer le rayonnement de l'apiculture française et contribuer à faire de la France l'un des premiers producteurs apicoles en Europe.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63816

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7569

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 9040